

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°C.KDO/214/.../F/2018 relatif à la
fourniture des boutures de manioc

- Date de publication : 30/04/2018

- Date d'ouverture : 21/05/2018

1. Objet

La Commune KIRUNDO invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **à la fourniture de bouture de manioc**

2. Financement du marché

La Commune KIRUNDO a obtenu de la part du Gouvernement du Burundi un budget d'investissement pour l'exercice 2018 à travers le Fonds National d'Investissement Communal «FONIC». Une partie de ces sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché.

3. Spécification du marché

3.1 La passation du Marché sera conduite par appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

3.2 Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

4. Condition de participation

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales, possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché ;

4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service et obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune KIRUNDO

Moyennant le paiement de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais : 25 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 25 000fbu au compte 703-8010701-34 , ouvert à l'IBB au nom de la commune de KIRUNDO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.2 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

6. Présentation de l'offre

6.1 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de:

Lot	Montant de la garantie de soumission en lettre	Montant en chiffre
1	Bouture Manioc	1.500.000

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Le non présentation de la garantie de soumission est cause de rejet automatique de l'offre.

6.2 Les offres doivent être soumises à : La **Commune de KIRUNDO**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de Remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 21/05 /2018 à 9heures précises.

8.2 Toute offre reçue après la date limite et l'heure de dépôt ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 21/05 /2018 à 9Heures 30 minutes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne rapport à l'autorité contractante. Il ne peut pas signer sur le PV d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

10.1 Au niveau administratif il faut présenter:

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution bancaire de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
4. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR;
5. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
7. Le Registre de commerce(copie);

8. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original.

10.2 Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter le marché.

-Les spécifications techniques.

10.3 Au niveau financier il faut présenter :

1. Le bordereau des prix unitaires ;
2. L'acte de soumission établie suivant le modèle en annexe ;
3. Le délai d'exécution.

N.B.L'absence ou la non-conformité de l'un des éléments ci-haut entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Fait à KIRUNDO, le 20/11/2018

Jean Claude MIBURU
Administrateur Communal et Personne
Responsable des Marchés Publics

